



## DOUZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Composition et ordre du jour  
des organes permanents et des réunions****Table des matières**

	<i>Page</i>
Commission paritaire maritime .....	1
Nouvelles nominations.....	1
Réunion tripartite d'experts sur les normes du travail pour le secteur de la pêche (Genève, 2-4 septembre 2003) .....	1
Composition.....	1
Invitation d'organisations intergouvernementales .....	2
Invitation d'organisations non gouvernementales internationales .....	2
Réunion d'experts chargée de mettre au point un recueil de directives pratiques sur la violence et le stress au travail dans le secteur des services, en tant que menace pour la productivité et le travail décent (Genève, 8-15 octobre 2003) .....	2
Composition.....	2
Invitation d'organisations intergouvernementales .....	3
Invitation d'organisations non gouvernementales internationales .....	4
Dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 24 novembre - 5 décembre 2003) .....	5
Réunion tripartite d'experts sur la sécurité et la santé dans les ports (Genève, 8-17 décembre 2003) .....	5
Ordre du jour.....	5
Composition.....	5

Treizième session du Comité mixte OIT/OMS de la santé au travail (Genève, 9-12 décembre 2003) .....	6
Composition .....	6
Invitation d'une organisation non gouvernementale internationale .....	6
Réunion sur les organisations d'employeurs et les problèmes auxquels sont actuellement confrontées les entreprises (Genève, 15-17 décembre 2003) .....	7
Ordre du jour .....	7
Composition .....	7

## Commission paritaire maritime

### Nouvelles nominations

1. Pour occuper les sièges laissés vacants par M. K. Wada (Japon), M. J. Lusted (Royaume-Uni) et M. N.E. Pardiwala (Inde), représentants des armateurs qui ont achevé leur mandat en tant que membres titulaires de la commission, *le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la nomination des représentants ci-après des armateurs en tant que membres titulaires de la commission:*
  - M. Y. Tsujimoto (Japon);
  - M. E. Brookes (Royaume-Uni);
  - M. S. Hajara (Inde).
  
2. Pour occuper les sièges laissés vacants par M. R. Deely (Libéria), M. W. Fransson (Suède) et M. A. Shivon (Mexique), représentants des armateurs qui ont achevé leur mandat en tant que membres adjoints de la commission, *le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la nomination des représentants ci-après des armateurs en tant que membres adjoints de la commission:*
  - M. J. Ludwiczak (Libéria);
  - M. F. Holmberg (Suède);
  - M. L. Ocejo (Mexique).

## Réunion tripartite d'experts sur les normes du travail pour le secteur de la pêche (Genève, 2-4 septembre 2003)

### Composition

3. A sa 285<sup>e</sup> session (novembre 2002), le Conseil d'administration a décidé que huit représentants des gouvernements, huit représentants des organisations d'employeurs et huit représentants des organisations de travailleurs participeraient à la réunion.
4. Outre les gouvernements de huit pays<sup>1</sup> qui sont consultés en vue d'obtenir leurs désignations, le Directeur général propose d'inviter les gouvernements d'autres pays à envoyer des experts à leurs frais.

<sup>1</sup> Ces pays sont énumérés dans le document GB.286/21.

5. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter des experts désignés par les gouvernements d'autres pays à participer à la réunion en qualité d'observateurs.*

### **Invitation d'organisations intergouvernementales**

6. Le Directeur général a l'intention d'inviter les organisations intergouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:
- Commission européenne;
  - Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;
  - Organisation mondiale de la santé.

### **Invitation d'organisations non gouvernementales internationales**

7. Outre les organisations non gouvernementales internationales qui sont dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT, le Directeur général propose d'inviter les organisations non gouvernementales internationales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:
- Association européenne des pêcheurs (EUROPÊCHE);
  - Association maritime chrétienne internationale;
  - Alliance coopérative internationale (ACI);
  - Association internationale de médecine maritime;
  - Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche.
8. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations non gouvernementales internationales susmentionnées à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs.*

## **Réunion d'experts chargée de mettre au point un recueil de directives pratiques sur la violence et le stress au travail dans le secteur des services, en tant que menace pour la productivité et le travail décent**

(Genève, 8-15 octobre 2003)

### **Composition**

9. A sa 284<sup>e</sup> session (juin 2002), le Conseil d'administration a approuvé les recommandations du groupe de travail chargé de l'examen du Programme des activités sectorielles demandant que cette réunion d'experts soit composée de 12 experts à désigner après

consultations avec les gouvernements, de 12 experts à désigner après consultations avec le groupe des employeurs et de 12 experts à désigner après consultations avec le groupe des travailleurs du Conseil d'administration<sup>2</sup>.

10. Outre les gouvernements des 12 pays qui seront consultés<sup>3</sup> afin d'obtenir leurs désignations, le Directeur général propose d'inviter les gouvernements d'autres pays à envoyer à leurs frais des experts en qualité d'observateurs.
11. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter des experts désignés par les gouvernements d'autres pays à participer à la réunion en qualité d'observateurs.*

### Invitation d'organisations intergouvernementales

12. Le Directeur général a l'intention d'inviter les organisations intergouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:
  - Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail;
  - Commission européenne;
  - Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail;
  - Association du transport aérien international (IATA);
  - Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Montréal;
  - Commission internationale de la santé du travail;
  - Organisation de coopération et de développement économiques;
  - Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;
  - Institut interrégional de recherches des Nations Unies sur la criminalité et la justice;
  - Organisation des Nations Unies;
  - Union postale universelle;
  - Banque mondiale;
  - Organisation mondiale de la santé;
  - Organisation mondiale du tourisme.

<sup>2</sup> Document GB.284/7.

<sup>3</sup> Ces pays sont énumérés dans le document GB.284/7.

## Invitation d'organisations non gouvernementales internationales

13. Le Directeur général propose d'inviter les organisations non gouvernementales internationales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:

- Internationale de l'éducation;
- Fédération européenne des syndicats de la fonction publique;
- Conseil international des infirmières (CII);
- Fédération internationale des acteurs (FIA);
- Fédération internationale des associations de spécialistes de la sécurité et de l'hygiène au travail (IFAS);
- Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales;
- Fédération internationale des syndicats des travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses;
- Fédération internationale du personnel des services publics;
- Fédération internationale des journalistes (FIJ);
- Fédération internationale des musiciens;
- Fédération internationale des fonctionnaires supérieurs de police;
- Fédération internationale des assistants sociaux et des assistantes sociales;
- Fédération internationale des femmes diplômées des universités;
- Fédération internationale des hôpitaux;
- Association internationale de l'hôtellerie et de la restauration;
- Association internationale des éditeurs;
- Fédération internationale des ouvriers du transport (ITEF);
- Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA);
- Ligue européenne des associations d'employeurs dans le secteur des arts du spectacle (PEARLE);
- Internationale des services publics (ISP);
- Union Network International (UNI);
- Confédération syndicale mondiale de l'enseignement;
- Association médicale mondiale.

14. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations non gouvernementales internationales susmentionnées à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs.*

## **Dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail**

(Genève, 24 novembre - 5 décembre 2003)

15. Outre la formule approuvée par le Conseil d'administration en mars 2002<sup>4</sup> en ce qui concerne la composition de cette conférence, la Directeur général propose d'inviter le Bureau central palestinien de statistique à se faire représenter à cette conférence en tant qu'observateur.
16. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter le Bureau central palestinien de statistique à se faire représenter à la conférence en tant qu'observateur.*

## **Réunion tripartite d'experts sur la sécurité et la santé dans les ports**

(Genève, 8-17 décembre 2003)

17. A sa 283<sup>e</sup> session (mars 2002), le Conseil d'administration a approuvé la tenue d'une réunion d'experts sur la sécurité et la santé dans les ports, qui doit être financée au moyen de la réserve pour les réunions techniques de 2002-03<sup>5</sup>. A sa 285<sup>e</sup> session (novembre 2002), le Conseil d'administration a décidé que la réunion serait financée par l'excédent budgétaire de 2000-01<sup>6</sup>. Les crédits approuvés sont prévus pour une réunion de huit jours consécutifs. Cette réunion doit se tenir à Genève du 8 au 17 décembre 2003.

## **Ordre du jour**

18. Le Directeur général propose l'ordre du jour suivant: examiner et adopter un projet de recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans les ports.
19. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Conseil d'administration approuve l'ordre du jour susmentionné.*

## **Composition**

20. Le Directeur général propose que participent à cette réunion 12 experts désignés après consultations avec les gouvernements, 12 experts désignés après consultations avec le

<sup>4</sup> Document GB.283/18(Add.).

<sup>5</sup> Document GB.283/9/1.

<sup>6</sup> Document GB.285/PFA/9.

groupe des employeurs et 12 experts désignés après consultations avec le groupe des travailleurs du Conseil d'administration.

21. Afin d'obtenir les désignations des gouvernements, le Directeur général a l'intention de prendre contact avec les gouvernements des pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Brésil, Chine, Egypte, Espagne, Etats-Unis, Inde, Nigéria, Panama, Philippines, Royaume-Uni. Dans le cas où l'un d'entre eux ne désignerait pas de participant, le Directeur général entrerait en contact avec les gouvernements de l'Australie, du Canada, de la Colombie, de la Côte d'Ivoire, de la France, d'Israël, de l'Italie, du Japon, du Maroc, de Maurice, du Mexique, des Pays-Bas, de Singapour.
22. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Conseil d'administration approuve la formule susmentionnée en ce qui concerne la composition.*

## **Treizième session du Comité mixte OIT/OMS de la santé au travail (Genève, 9-12 décembre 2003)**

### **Composition**

23. A sa 286<sup>e</sup> session (mars 2003), le Conseil d'administration a approuvé la composition d'un comité mixte qui comprendrait 15 membres, dont neuf qui seraient désignés par l'OIT et six désignés par l'OMS. Sur les neuf membres désignés par l'OIT, trois seraient désignés après consultations avec les gouvernements, trois après consultations avec le groupe des employeurs et trois après consultations avec le groupe des travailleurs du Conseil d'administration.
24. Afin d'obtenir les désignations des gouvernements, le Directeur général a l'intention d'entrer en contact avec les gouvernements du Canada, de la Chine et de la Fédération de Russie. Il propose également d'entrer en contact avec les gouvernements de l'Allemagne, du Ghana et du Mexique afin d'obtenir des désignations pour les membres suppléants.

### **Invitation d'une organisation non gouvernementale internationale**

25. Le Directeur général propose d'inviter la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIFPL) à se faire représenter à la session du comité en qualité d'observatrice.
26. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter l'organisation non gouvernementale internationale susmentionnée à se faire représenter à la treizième session du Comité mixte en qualité d'observatrice.*



## Réunion sur les organisations d'employeurs et les problèmes auxquels sont actuellement confrontées les entreprises (Genève, 15-17 décembre 2003)

27. Le programme et budget pour 2002-03 prévoit des crédits pour une réunion sur les organisations d'employeurs et les problèmes auxquels sont actuellement confrontées les entreprises. Ces crédits sont prévus pour une réunion de trois jours à laquelle participeraient 24 représentants d'employeurs. D'après le programme des réunions approuvé par le bureau du Conseil d'administration en mars 2003, la réunion se tiendra à Genève du 15 au 17 décembre 2003.
28. La réunion doit s'appuyer sur le colloque tenu en avril 1999 et qui avait pour thème «l'avenir des organisations d'employeurs». Cette réunion était axée sur les organisations d'employeurs, avec pour principal objectif d'analyser leurs structures, leur financement, leurs objectifs stratégiques et leurs priorités opérationnelles. La réunion de 2003 doit traiter essentiellement des défis à relever par les entreprises, examiner l'aptitude des organisations d'employeurs à aider les entreprises à relever ces défis et discuter des stratégies d'action pour l'avenir.

### Ordre du jour

29. Le Directeur général propose l'ordre du jour suivant:
- discuter des principaux défis actuels et à venir que doivent relever les entreprises;
  - déterminer ce que les dirigeants d'entreprise attendent le plus des organisations qui représentent les employeurs et qui leur fournissent des services;
  - examiner l'évolution récente et prévue des organisations d'employeurs et les domaines d'action prioritaires actuels et prévus;
  - suggérer des mesures et des plans d'action à examiner par les organisations d'employeurs.
30. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Conseil d'administration approuve l'ordre du jour susmentionné.*

### Composition

31. Il est proposé que participent à la réunion, comme prévu dans le programme et budget pour 2002-03, 24 représentants d'employeurs désignés après consultations avec le groupe des employeurs du Conseil d'administration et venant aussi bien des pays industrialisés que des pays en développement d'Afrique, des Amériques, d'Asie et du Pacifique, d'Europe et des Etats arabes.

**32. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Conseil d'administration approuve la formule susmentionnée en ce qui concerne la composition.***

Genève, le 18 juin 2003.

*Points appelant une décision:* paragraphe 1;  
paragraphe 2;  
paragraphe 5;  
paragraphe 8;  
paragraphe 11;  
paragraphe 14;  
paragraphe 16;  
paragraphe 19;  
paragraphe 22;  
paragraphe 26;  
paragraphe 30;  
paragraphe 32.